

## Risques naturels et technologiques

Département  
de la Seine-Maritime

BOLBEC

# INFORMATION DES POPULATIONS

### LA LETTRE DU MAIRE

« Dans le cadre de la réglementation relative à l'information préventive des populations sur les risques majeurs, la préfecture de Seine-Maritime édite un document d'information générale et un second expliquant de façon plus précise les risques concernant Bolbec. »

Cette publication a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à Bolbec : inondation, mouvement de terrain, risque industriel et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet. ».

Le Maire,

Michel HAVARD

La commune de BOLBEC est exposée à :

#### ■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain

#### ■ 2 risques technologiques



Industriel



Transport de  
matières dangereuses

### L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## LES RISQUES NATURELS

### Inondation



### Mouvement de terrain



Risques	Prévention
<p><b>Inondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les inondations sur le territoire communal sont dues à des débordements de la rivière « Le Bolbec » ou des ruissellements provenant des plateaux.</li> <li>Des inondations ont eu lieu en 1973, 1976 et 1980 et des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 1992, juin 1993, décembre 1993, janvier 1995, décembre 1999 (tempête) et août 2001.</li> <li>Lors d'un orage en juillet 1980, la RD 72 et le talus de la voie ferrée ont canalisé les eaux de ruissellement jusqu'au Val-au-Grès avec 50 cm d'eau dans le centre socio-culturel et des dommages dans d'autres quartiers.</li> <li>Le centre-ville a subi régulièrement des inondations dues aux ruissellements et à l'insuffisance des exutoires (réseaux et rivière), notamment rue et place Desgenetais, rues Fauquet et Thiers jusqu'à la RN 15 vers l'aval.</li> <li>Des remontées de nappe ont également touché les caves des habitations du quartier « Bas du Bourg » de janvier à avril 1995.</li> <li>Un atlas des zones inondables recense les inondations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis 1988, des ouvrages de rétention ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale pour réduire la vulnérabilité des zones urbanisées.</li> <li>Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la vallée du Commerce, approuvé en février 2004, propose la poursuite de travaux coordonnés de protection contre les inondations sur la commune : aménagements sur le cours d'eau, création de bassins de retenue, préservation des prairies inondables, etc.</li> <li>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) reprend certaines dispositions préventives dans la réglementation d'urbanisme afin de limiter les conséquences des inondations.</li> <li>La cartographie réalisée dans le Document Communal de Synthèse est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.</li> </ul>
<p><b>Mouvement de terrain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un inventaire des indices de cavités souterraines, réalisé par le Centre d'Études techniques de l'Équipement (CETE) en avril 1998, a permis de recenser 123 indices, dont quelques unes non localisables précisément.</li> <li>Des études ont été réalisées pour localiser d'éventuelles cavités le long de la rue Louise Michel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'inventaire est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.</li> <li>La stabilisation d'une marnière a été réalisée à proximité d'immeubles de la rue Alcide Damboise.</li> <li>Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière (dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens), doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (loi du 30 juillet 2003).</li> <li>La cartographie réalisée dans le Document Communal de Synthèse est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.</li> </ul>



## RISQUE INDUSTRIEL

La commune de BOLBEC est concernée par la distance de danger maximale des entreprises suivantes :

Entreprise	Activité	Risque majorant et Distance de danger maximale	Autre type de risque	Prévention
<b><u>Etablissement à risque classé SEVESO</u></b> (réglementation européenne) :				
ORIL INDUSTRIE BOLBEC	Fabrication de produits pharmaceutiques	90 m Toxique (pour l'un des 3 sites : voir carto. ci-annexée)	Explosion Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Application d'une réglementation rigoureuse comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation</li> <li>- une étude de dangers où sont identifiés les accidents dangereux pouvant survenir et leurs conséquences.</li> </ul> </li> </ul>
<b><u>Autre établissement à risque</u></b>				
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE BOLBEC BOLBEC	Séchage de latex	93 m Incendie	Explosion	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un contrôle régulier effectué par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).</li> <li>■ Un programme de réduction des risques toxiques dont le but est de remplacer les produits trop dangereux (ammoniac, chlore...) par des produits représentant des risques moindres.</li> <li>■ Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.</li> <li>■ Chaque entreprise SEVESO est munie d'une sirène d'alerte, dite sirène "PPI". Des essais de ces sirènes sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h 15. Ces sirènes sont audibles par les habitants proches de l'établissement industriel à risque.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La distance de danger maximale est calculée suivant les conséquences que pourrait avoir le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur ce site.</li> </ul> <p>Ces scénarii doivent être retenus pour le dimensionnement des secours même si l'exploitant a pris des mesures de nature à réduire la probabilité de survenue de tels événements.</p> <p>La distance de danger maximale peut ainsi être supérieure à la distance retenue dans le cadre de l'urbanisation.</p>				



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Le transport de matières dangereuses à BOLBEC a lieu par voie routière et par voie ferrée.
- Les principaux **axes routiers** concernés sont : la route nationale RN 15 et les routes départementales RD 173, RD 910 et RD 149.
- La ligne SNCF utilisée régulièrement pour le transport de matières dangereuses est l'axe Bréauté / Notre Dame de Gravéchon.

Prévention
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une réglementation rigoureuse portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation des personnels de conduite,</li> <li>- la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,</li> <li>- l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).</li> </ul> </li> <li>■ Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.</li> </ul>

## Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.
- En cas d'accident technologique grave et sortant de l'enceinte de l'établissement, la population proche de l'établissement industriel à risque serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les sirènes PPI (Plan Particulier d'Intervention) présentes sur les sites à risque. Les habitants plus éloignés seraient alertés par les services municipaux ou les services de l'État.
- En fonction du risque et si une évacuation s'avérait nécessaire, la population pourrait être hébergée dans les hôtels, lycée, collèges, salles polyvalentes ou de sport.

📞 02.32.84.51.00 Mairie de BOLBEC

📞 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☎ [www.seine-maritime.pref.gouv.fr](http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr)

### Risques naturels

📞 02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Equipement (DDE)

📞 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ☎ [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

### Risques technologiques

📞 02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)  
✉ [www.haute-normandie.drire.gouv.fr](http://www.haute-normandie.drire.gouv.fr)

✉ [www.prim.net](http://www.prim.net) Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

✉ [www.ac-rouen.fr/rectorat/profession\\_rme/une.htm](http://www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/une.htm) Site Internet de l'Académie de Rouen

## Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

*FRANCE BLEU Haute-Normandie* 101.4 FM

*FRANCE INTER* 87.6 FM

## Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

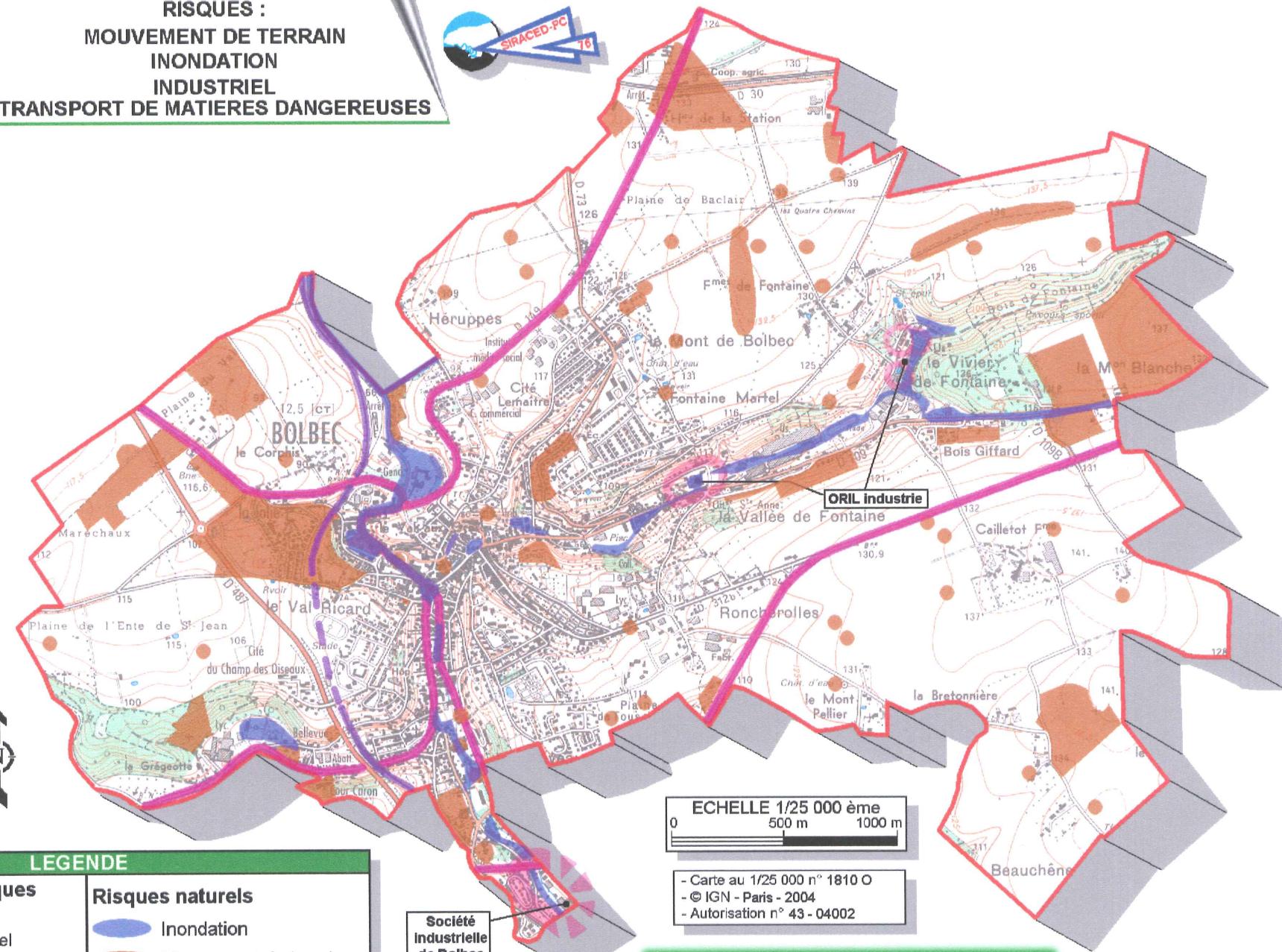
Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m<sup>2</sup> pour les terrains de camping et stationnements de caravanes.

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers*



## BOLBEC

RISQUES :  
MOUVEMENT DE TERRAIN  
INONDATION  
INDUSTRIEL  
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



### LEGENDE

#### Risques technologiques

Périmètre du risque industriel

#### Transports Matières Dangereuses

Routier  
Ferroviaire

#### Risques naturels

Inondation

Mouvement de terrain

Indices ou groupement de cavités souterraines  
(inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)

Société  
Industrielle  
de Bolbec

ECHELLE 1/25 000 ème  
0 500 m 1000 m

- Carte au 1/25 000 n° 1810 O  
- © IGN - Paris - 2004  
- Autorisation n° 43 - 04002

La Zone d'information préventive des populations  
correspond au moins à la zone des risques.